

- (c) Le pays donateur offrira une allocation mensuelle en monnaie locale aux bénéficiaires. Cette subvention d'un montant maximum de quatre cents vingt-cinq (425) dollars des Etats Unis servira à couvrir les frais de logement, de subsistance, l'argent de poche etc.
- d) ISEDC assistera les candidats sélectionnés pour l'obtention d'un logement à moindre coût.

8. MOYENS OFFERTS PAR L'UNESCO

- (a) L'UNESCO prend à sa charge le coût du billet d'avion aller-retour au tarif le plus économique par le vol le plus direct possible.
- (b) L'UNESCO offre une allocation unique de voyage de 100 dollars des Etats Unis qui sera versée avant le départ des boursiers pour la Fédération de Russie.
- (c) Couverture médicale pour les boursiers :
L'UNESCO souscrit, pendant la durée de la bourse, une police d'assurance pour ses boursiers sous réserve d'une approbation délivrée par le Service médical de l'UNESCO.

9. AUTRES CONDITIONS

- (a) Aucune allocation n'est prévue pour les membres de la famille du boursier.
- (b) Les bénéficiaires sont tenus de soumettre un rapport final à la fin de la bourse. Ce rapport peut être rédigé en anglais ou français et une copie dudit rapport doit être remise à ISEDC.

10. VISA

Les candidats sélectionnés devront obtenir, avant leur départ, un visa auprès de l'Ambassade/Consulat de la Fédération de Russie de leur lieu de résidence ou, le cas échéant, auprès de l'Ambassade/Consulat d'un pays voisin.

Le programme UNESCO/ISEDC ne prend pas en charge les frais de visa ou de délivrance de passeport.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES
1 avril 2019